

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

En numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2^e.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 30 avril 1842.

REVUE DE LA SEMAINE.

Semaine écoulée, semaine des morts. Le ministère, les chambres, l'armée, les finances, la politique, les lettres ont en même temps éprouvé des pertes. Il est tombé à la fois des hommes qui ont marqué des carrières différentes, qui suivaient des routes opposées. Le tourbillon a ramassé et enlevé des grains de poussière sur tous les chemins.

Laissons dormir en paix Bouilly, homme de lettres et homme de bien ; Aguado, le banquier dont le nom a été dans ces derniers temps mêlé à toutes les grandes opérations financières ; Humann, le ministre qui avait sur les hommes de bourse cette influence que donnent une grande fortune, de l'habileté et de la ténacité dans les affaires, et qui manque au système au moment où celui-ci avait le plus besoin de ses services ; homme d'état qui, pour satisfaire aux exigences de la déplorable situation dans laquelle le pouvoir a entraîné la France, n'a pas craint de pressurer le peuple et a amené les événements de Toulouse et la déplorable collision de Clermont. Laissons en paix Bertin de Vaux qui a suivi la fortune du *Journal des Débats* ; il est des cendres qu'il ne faut pas remuer.

Le vieux Moncey est un de ceux qui ont défendu Paris jusqu'au dernier moment, qui n'ont pas désespéré du salut de la France, qui sont restés fidèles à son drapeau et à la mémoire de ceux qu'ils avaient aimés. Il s'est éteint au milieu des invalides dont il cherchait à rendre le sort meilleur, comprenant bien, aux difficultés qu'il a trouvées quand il a voulu détruire de scandaleux abus, qu'à l'ombre des choses les plus grandes et les plus belles se cachaient souvent des actes honteux, des dilapidations sans pudeur. Ce qu'il avait vu de déplorable et de triste dans les armées actives, il l'a retrouvé dans la retraite donnée aux vieux soldats, lèpre qui s'attache à toutes les institutions, rouille qui dévore et jette une tache sur tout ce qui paraît brillant ou fort. Cette dernière campagne contre les abus n'est par une des moins honorables de la carrière du maréchal.

De 1791 à 1815, Clauzel a parcouru tous les champs de bataille. L'Espagne, le Piémont, l'Italie, Saint-Domingue, l'Allemagne, le Portugal l'ont vu tour à tour combattant ou négociateur, et toujours à la hauteur des missions qu'il avait à remplir. Après un long repos, il s'est retrouvé les armes à la main sur la terre d'Afrique, et là, comme dans sa jeunesse, il s'est montré soldat courageux, capitaine habile ; malheureusement, comme administrateur, il n'a point mérité les mêmes éloges, et son gouvernement d'Afrique n'a été ni heureux ni brillant. Homme politique, il appartenait à l'opposition de gauche ; mais il n'a pas rendu à ce parti tous les services qu'on devait attendre d'un homme qui avait une belle renommée et qui pouvait exercer une haute influence.

Ainsi disparaissent tour à tour ces vieux débris de nos grandes armées, ces généraux de la République et de l'Empire qui ont sillonné l'Europe de leurs pas, qui ont fait retentir l'histoire de leur nom, comme les champs de bataille de l'airain qu'ils traînaient après eux. Ainsi s'en vont-ils tous, un à un, égrenant le chapelet, qui chef, qui soldat, loin de leur temps héroïque, oubliant quelquefois le nom des terres qu'ils ont parcourues, des combats qu'ils ont livrés, heureux encore quand ils n'ont pas assez vécu pour s'étioiler dans la politique actuelle, pour y amoindrir leur gloire, pour user au service d'un déplorable système ce qui leur restait de force et d'énergie. C'est un douloureux spectacle que celui de quelques hommes de courage et de cœur, survivants après un quart de siècle aux douleurs de la patrie, et qui, après avoir passé une grande partie de leur vie sur les champs de bataille, toujours prêts à répandre leur sang pour la France, viennent, couronnés d'une gloire pure, compromettre leurs derniers jours au service de tous ces ambitieux qui depuis douze années

ont entraîné la France de faute en faute, qui s'appuient sur des hommes glorieux et honorés, s'abritent à l'ombre de leur popularité, les lient à eux, les compromettent, afin que, dans une circonstance donnée, tous ces hommes, artisans eux-mêmes de leur fortune, ne puissent pas se tourner vers le peuple dont ils sont sortis.

Mais tous les décès dont nous venons de parler appartiennent à l'ordre naturel des choses ; le temps accomplit son œuvre. Le seul fait politique de la semaine est le commencement de la discussion sur les chemins de fer. Si nous considérons cette question sous le rapport des intérêts généraux, nous devons convenir que les hommes qui jugent de sang-froid, sans passion et surtout sans intérêt personnel, doivent prendre en pitié et le pouvoir exécutif, et la chambre, et le pays. Jamais, en effet, on ne vit une anarchie aussi prononcée, un antagonisme aussi actif dans son action légale et dans ses intrigues. Le gouvernement présente un projet au hasard ; il propose des lignes qui n'ont pas été étudiées ; il ne sait ni la longueur du parcours, ni les sommes que l'exécution demandera. La commission modifie, détruit, crée au gré de ses membres. Nous disons cela avec intention ; en effet, ce n'est pas en vertu d'un principe arrêté qu'elle agit, mais bien pour satisfaire les vœux de chacun des membres qui la composent. Il n'est pas question des grandes lignes, soit stratégiques, soit commerciales. Qu'importe la défense du pays ! qu'importent les intérêts impérieux de l'industrie ou du commerce ! La commission n'a pas été nommée pour s'occuper de choses aussi graves ; les membres qui la composent ne sont pas les députés de la France, mais bien les mandataires de tel ou tel arrondissement. Voilà pourquoi la commission, au lieu de proposer une grande ligne qui satisferait aux besoins les plus pressants de la défense du pays et du commerce, demande une quantité de petits tronçons qu'un demi-siècle ne suffira pas à relier entre eux. Les élections approchent, chaque député veut être renommé : voilà pourquoi chacun veut obtenir son tronçon ; comme si un serpent découpé en morceaux ne perdait pas dès lors toute force et toute vie. Voilà pourquoi encore il y a déjà vingt amendements qui feront de la discussion un véritable tohu-bohu dans lequel il sera impossible de s'entendre.

Nous ne fatiguerons pas nos lecteurs en leur faisant le tableau de la lutte qui s'établit entre les localités ; ils n'auront que trop l'occasion de la juger en voyant les intérêts rivaux se combattre avec acharnement dans la discussion, se froisser en essayant de se ruiner ; ils ne comprendront que trop combien est fatal cet antagonisme qui n'a de force que pour empêcher et qui est incapable de rien fonder ; ils verront que nos prétendus hommes d'état, que les membres de la commission sont totalement étrangers à la science des économistes, et que, dans tous les cas, ce n'est pas de l'idée de la grandeur de la France qu'ils se sont préoccupés. Ce que nous avons besoin de faire ressortir ici, c'est la pensée politique qui a présidé à la conception du projet du gouvernement sur les chemins de fer.

Pour bien juger cette pensée toute machiavélique, il suffit de regarder ce qui se passe autour de nous, au dehors de la France. Dans quelques années, les principales villes de l'Allemagne seront reliées par des voies de fer. Une ligne partira de Trieste sur l'Adriatique et ira relier Stettin assise sur l'Oder, lequel débouche dans la Baltique, puis Hambourg appuyée sur l'Elbe, lequel coule vers la mer du Nord, et s'avancera vers le Danemarck après avoir touché par des embranchements à la Suisse, à la Belgique et à la Hollande. Et pendant que cela s'exécute, la France divisée, voulant commencer par tous les points à la fois, se disputant des tronçons sans vouloir comprendre l'intérêt d'une grande ligne, se bornera à faire de petites voies de luxe, comme celle de Paris à Versailles. Mais poursuivons pour bien faire comprendre où l'on veut en venir. Les états qui nous

entourent, l'Autriche, le Hanovre, la Bavière, Bade, ces pays gouvernés despotiquement ou à peu près ont mis à la charge de l'état l'exécution des lignes dont ils ont résolu de doter le commerce, l'industrie, l'agriculture, et en France on propose ce ridicule système qui consiste à partager la dépense des lignes de fer entre l'état, les départements déjà grevés et les communes qui sont pour la plupart dans l'impossibilité matérielle de faire aucun sacrifice. Ce n'est pas tout. La Bavière, qui n'a qu'un budget de 77 millions, consacre aux lignes de fer 64 millions ; la Saxe, dont les revenus ne s'élèvent qu'à 17 millions, en donne 21 ; la France ne sait pas encore ce qu'elle donnera sur le budget de l'état. Commence-t-on à comprendre ? Ne voit-on pas que l'on veut prouver au pays que le gouvernement représentatif est impuissant à rien créer de grand, de fort, de conforme aux intérêts élevés d'une agglomération de 34 millions d'ames ? N'est-il pas évident qu'on veut amener les hommes à comparer ce que font les gouvernements monarchiques absolus à l'impuissance de la France conduite par un gouvernement de bourgeois, et à se prononcer en faveur des premiers ? Cette politique est habile ; elle tend à déconsidérer, à perdre dans l'opinion le gouvernement représentatif, et par malheur la France, divisée, fractionnée, frappée de lassitude, prête, sans le savoir, les mains à cet odieux machiavélisme.

K.

Paris, le 28 avril 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La discussion générale du projet de loi sur les chemins de fer a été fermée hier. A voir, au commencement de la séance, le peu d'empressement de MM. les députés à se réunir et leur inattention à la parole des orateurs, on n'aurait pu croire qu'il s'agissait de discuter la plus grave question qui puisse intéresser le pays.

Pendant qu'à la tribune les orateurs cherchaient à démontrer tout ce qu'avait d'inexécutable le projet conçu par le ministère et que chacun d'eux reconnaissait la nécessité de ne s'attacher qu'à une ou deux grandes lignes, la question des tronçons s'agitait sur tous les bancs du centre. Tel député vantait à son voisin les grands avantages que la France retirerait infailliblement de l'établissement d'un tronçon traversant la localité qu'il représente ; tel autre prouvait victorieusement à sa manière que le sort du pays était compromis si la ligne de l'Espagne ne passait pas par les plateaux du centre. Partout les intérêts privés élevaient la voix et couvraient celle des orateurs, quand M. Berryer est venu les réduire au silence. Il a développé un système qui a paru obtenir l'assentiment des hommes éclairés de la chambre. Au lieu d'éparpiller nos ressources sur des tronçons, la chambre doit constater la totalité des crédits qu'elle veut allouer à l'établissement de lignes principales et complètes. Ces lignes sont celles du midi au nord, c'est-à-dire de Marseille à Lille, de l'est à l'ouest, de Strasbourg à Bordeaux. La ligne du midi au nord rallie la presque unanimité de la chambre. Tout le monde comprend l'urgence de son établissement, quand on voit nos ports de la Manche sur le point d'être déshérités par les chemins de fer de l'Allemagne septentrionale, et que d'un autre côté les chemins de fer de l'Autriche et bientôt ceux du Piémont auront établi, au profit de Trieste et de Gènes, une concurrence redoutable pour nos ports la Méditerranée. Nous le constatons avec regret.

M. Berryer a soutenu le système des compagnies. Avant lui, M. Bineau, qui débutait dans la carrière parlementaire, s'est prononcé pour ce système. Il a démontré d'une manière péremptoire et en s'appuyant sur des faits incontestables que la défaveur qui pèse sur les entreprises de chemins de fer n'était pas toujours juste. Les revenus que rapportent les chemins de fer d'Angleterre et de Belgique sont la preuve que ces sortes d'entreprises présentent aux capitaux des avantages certains et suffisants.

Comme M. Fould, M. Bineau, en terminant, a demandé pour les

FEUILLETON DU CENSEUR.

GASPARD DE CHAPONAY (1).

LA CAMPAGNE D'ANGLETERRE.

(Suite.)

Les vainqueurs rentrèrent triomphants dans Douvres, et le maréchal comte de Pembrock, profitant de la consternation que cette funeste nouvelle avait jetée parmi les troupes françaises, vint assiéger Londres par terre et par mer.

Le roi Louis, fatigué de l'inconstance et des trahisons des barons anglais, commençait à désespérer de sa fortune, et il offrit d'abdiquer la couronne moyennant des conditions honorables.

Pembrock et le conseil du jeune roi, pensant que le siège de la ville serait long et meurtrier, et désespérant aussi, de leur côté, de trouver une issue favorable à cette interminable succession de luttes, appuyèrent avec ardeur les ouvertures que Louis leur fit à ce sujet.

Les conférences pour la paix eurent lieu près de Stanes, dans une île de la Tamise, entre Henry III, le grand-maréchal-régent Pembrock, le légal et d'autres seigneurs anglais d'un côté, et Louis de France avec ses principaux barons de l'autre.

Les articles du traité ne furent ni longs ni difficiles entre deux princes qui s'aimaient ardemment la paix.

Louis reçut dix mille livres en dédommagement des frais de son expédition ; mais il fut forcé de subir l'humiliation de venir déchaussé à la tête de sa noblesse demander au légal l'absolution que celui-ci ne lui accorda qu'après avoir reçu de lui le serment qu'il se désistait de toutes ses prétentions au trône d'Angleterre.

Tous les captifs furent remis en liberté sans rançon. Henry III, reconnu seul roi légitime, et Gallon, légal apostolique, jurèrent amitié et oubli du passé à tous les barons qui avaient embrassé le parti du prince français, et promirent de respecter leurs biens.

Ce traité de paix fut signé à Lameth. Le légal, le roi Henry, le maréchal comte Guillaume de Pembrock, Hubert de Burgo, justicier du roi, Rodolphe, comte de Cestries, Guillaume, comte de Salisbury, le comte d'Arundel, Guillaume de Brivarre, Rodolphe de Mère-Morte, les comtes de

Ver, de l'Isle, d'Aubiniac signèrent et apposèrent leur sceau, et Louis ramena avec lui en France tous ceux qui avaient survécu à cette désastreuse expédition.

Dès la conclusion de la paix, le cardinal Gallon avait adressé la lettre suivante à tous les archevêques, évêques et abbés de France :

« Gallon, par la miséricorde divine et la grâce du saint-siège, cardinal-prêtre, légat apostolique, etc., à tous les évêques, archevêques et abbés du royaume de France, salut (1).

« Vous savez que le noble Louis, fils aîné du roi de France, et tous ceux qui avec lui ont envahi l'Angleterre, malgré les défenses apostoliques, ont juré de se conformer à nos ordres et à ceux de l'Eglise. Nous les avons absous selon la formule sacrée, et, afin que tous ceux qui ont encouru l'excommunication pour la même cause puissent obtenir le bienfait de l'absolution, nous vous déléguons notre autorité pour entendre et recevoir leurs serments, et vous donnons pouvoir d'annuler la sentence d'interdiction jetée sur leurs biens et leurs familles.

« Nous Gallon, etc., ordonnons au noble Louis, fils aîné du roi de France, aux comtes, barons, soldats et serviteurs, clercs et laïques, qui pour lui et avec lui sont entrés en Angleterre, et qui ont encouru l'excommunication, de ne pas molester ni attaquer ce qui touche au royaume d'Angleterre ou à tout autre patrimoine de l'Eglise romaine, et de n'accorder ni secours, ni conseils, ni faveurs à ceux qui voudraient faire ainsi.

« De plus, nous enjoignons encore audit seigneur Louis de donner, pendant deux ans, le dixième des revenus de ses biens à titre de secours pour l'œuvre de la guerre sainte. Quant aux autres comtes, barons, soldats, serviteurs et tous autres laïques entrés avec lui en Angleterre, nous ordonnons que, pendant deux ans, ils donnent le vingtième de leurs revenus pour secourir la Terre-Sainte, et que ce secours soit remis aux personnes nommées exprès par les évêques diocésains.

« Nous défendons à tous ceux ci-dessus désignés de retourner en Angleterre avant un an sans notre permission spéciale.

« Quant aux pauvres laïques qui n'ont pas de revenus, nous leur enjoignons, dès qu'ils seront revenus dans leur pays, d'aller vers les hommes de Dieu faire l'aveu de leur faute et d'accomplir sans fraude la pénitence qui leur sera imposée.

« A l'égard des clercs du royaume de France qui sont entrés en Angleterre, excepté ceux auxquels nous avons enjoint une pénitence, nous

leur ordonnons de se présenter devant le pape pour recevoir la pénitence qu'il lui plaira de leur infliger.

« Enfin nous ordonnons que tout ceci s'accomplisse de bonne foi, sans fraude, et sous la foi du serment.

« Donné à Douvres, le 15^e jour des calendes d'octobre 1217. »

L'irascible légat ne borna pas là sa vengeance ; il envoya dans toutes les provinces d'Angleterre des inquisiteurs pour punir ceux qui s'étaient rendus coupables même du plus léger consentement à l'avènement au trône du prince Louis. Ils furent dépouillés de leurs dignités, de leurs honneurs et de leurs privilèges, lesquels furent employés à enrichir les partisans de Henry.

Hugon, évêque de Lincoln, paya au pape mille marcs d'argent et cent au légat pour rentrer dans ses fonctions.

XIV.

LE DOIGT DE DIEU.

Gletins, de retour à Lyon, avait été reçu avec affection par l'archevêque ; à son arrivée, il s'était exprimé de lui raconter tous les événements de la guerre, la mort de Gaspard et la prière que ce jeune capitaine lui avait faite, au moment où il avait été blessé mortellement, de porter à Clémence l'écharpe qu'il avait reçue d'elle, comme un gage de son amour et de sa foi.

Renaud, déjà irrité du peu de déférence de sa pupille à ses volontés, s'enflamma de colère ; il voulut sur-le-champ conduire Gletins à l'appartement de la noble fille, en l'assurant que, sans plus tarder, il allait lui faire épouser la jeune et belle héritière de Beauvoir.

A la vue du comte, Clémence sentit frissonner tout son être et son cœur battit avec force.

— Assez long-temps, jeune fille, vous vous êtes rebellée contre nous par un méprisable amour, dit Renaud avec un accent de colère mal contenue ; maintenant j'attends plus de respect et surtout plus de soumission de votre part. J'espère que désormais vous m'obéirez en tout ce que je pourrai exiger de vous.

Clémence regarda l'archevêque les yeux remplis de larmes et avec une indicible tristesse.

— Noble baronne, lui dit à son tour Gletins, je viens accomplir auprès de vous le douloureux message que m'a confié Gaspard de Chaponay à son lit de mort...

— C'est vous qui l'avez tué ! s'écria la jeune fille éperdue ; mais non, vous voulez m'abuser, ajouta-t-elle en se reprenant.

(1) Voir les numéros des 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 27, 28 et 29 avril.

(1) Cette lettre est authentique ; elle est écrite en latin.

compagnies qui seraient concessionnaires la garantie par l'Etat d'un minimum d'intérêt, en exigeant d'elles en retour des garanties d'exécution.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AVRIL.

Les fonds anglais étant arrivés en hausse de 1/4 0/0, la vente a monté de 10 cent. avant l'ouverture. On a fait au café, 81 33, puis 81 50, qui a été le premier cours du parquet. Les premières opérations semblaient conserver de la tendance à la hausse, car on a fait au parquet 81 33; mais, malgré des achats assez importants, la rente n'a pu se maintenir à ce cours; elle est au contraire retombée à 81 33, et elle a fini au parquet à 81 40. Dans la coulisse elle est restée à 81 35.
Cinq 0/0, 119 65. — Quatre et demi 0/0, 107 50. — Quatre 0/0, 102 00. — Trois 0/0, 81 50. — Banque, 5580 00. — Obligations de Paris, 1295 00. — Naples, 000 75. — Dette active d'Espagne, 26 0/0. — Etats-Romains, 105 7 8. — Cinq 0/0 belge, 105 1/4. — Trois 0/0 belge, 00 0 0. — Banque belge, 800 00. — Caisse Lafitte, 5045 00, 0032 50. — Emprunt de 1841, 00 00.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 25 avril. — Dans la journée d'hier, M. le lieutenant-général gouverneur est allé, en compagnie de plusieurs autres généraux, du côté de la Maison-Carrée. Il doit s'embarquer aujourd'hui à bord du bateau à vapeur le *Phare*, qui fera route pour la province d'Oran.

On dit maintenant qu'au lieu de se rendre à Tlemcen, comme le bruit en a couru, M. Bugeaud va prendre le commandement de la colonne de Mostaganem, qui reçoit des renforts considérables.

Les bateaux à vapeur *le Cambion*, *le Fulton* et *le Ténare* embarquent des troupes qu'ils doivent transporter sur cette partie de la côte.

Un immense convoi est parti aujourd'hui pour Blidah, où se réunissent en ce moment toutes les troupes faisant partie de la colonne qui doit partir incessamment pour Milianah.

Le bateau à vapeur infirmier *le Grégoire*, venant de Toulon, a mouillé sur rade.

Le 17 a mouillé sur rade la corvette de charge *la Caravane*, venant de Belle-Isle avec 300 condamnés militaires.

Abd-el-Kader est toujours dans les environs de Tlemcen, ayant sa troupe composée en majeure partie de Marocains. Son but pour le moment consiste à gêner nos relations commerciales avec les tribus de la rive gauche de la Tafna. Quoi qu'il en soit, les juifs font beaucoup d'expéditions, ce qui prouve que la tranquillité règne dans l'intérieur. On a parlé d'une défaite éprouvée par Abd-el-Kader, à laquelle les Beni-Amer auraient beaucoup contribué.

MOSTAGANEM, le 13 avril. — La colonne mobile aux ordres de M. le maréchal-de-camp d'Arbouville est partie le 12 pour Mascara, où elle doit séjourner en l'absence du lieutenant-général de Lamoricière, en route pour Oran. Elle se compose du 1^{er} régiment d'infanterie de ligne, du 1^{er} de la légion étrangère et de trois bataillons de chasseurs à pied.

Le duc d'Anmale partira pour l'Algérie le 2 ou le 3 du mois prochain; il prendra part à la grande expédition qui s'y prépare pour ce printemps. Le duc de Nemours, qui devait s'y rendre aussi, ne quittera probablement pas Paris.

On écrit de Paris à la Gazette d'Augsbourg :

De toutes les affaires extérieures, celles de l'Espagne occupent le plus la France, car c'est en Espagne que se rencontrent face à face les intérêts français et anglais. L'alliance avec ce pays est pour la France d'une importance bien autrement considérable qu'avec la Belgique. L'Espagne a, de son côté, tous les motifs rationnels pour se rapprocher de la France. L'Angleterre verrait l'union de ces deux pays avec autant de peine qu'elle en aurait si l'Espagne voulait réellement penser à sa force et à sa dignité. Elle craindrait d'abord l'appui que les forces navales de France trouveraient dans cette alliance. Les provinces basques seraient un second objet de méfiance entre l'Angleterre et la France. Autant il importe à cette dernière de voir ces provinces s'ouvrir aux progrès industriels et de resserrer avec elles les liens commerciaux, autant l'Angleterre, dont les intérêts sont tout opposés, a de motifs pour désirer le contraire. A part les opinions politiques qui dominent dans la Catalogne et dans les provinces basques, les Français y sont mieux vus que les Anglais. L'Angleterre l'emporte peut-être dans les provinces méridionales, auxquelles elle donne des débouchés pour les blés; mais en général les sympathies du peuple espagnol ne sont pas pour elle. Bien au contraire, ce peuple deteste l'égoïsme des Anglais. Il a en horreur leur politique si exclusivement commerciale; il croit qu'ils ne pensent qu'à l'affaiblissement de l'Espagne, qu'ils ne cherchent qu'à anéantir sa marine, à désorganiser son administration et à paralyser toutes ses ressources.

Ces craintes sont autorisées par la conduite des Anglais tant en Espagne même qu'à Cuba et à Porto-Rico. L'Angleterre et les Etats-Unis convoitent ces deux îles; mais, mieux avisés, ces derniers se rapprochent de l'Espagne et lui tendent une main amie, tandis que l'Angleterre la menace ou l'exploite, la flatte ou la domine. Espartero trahirait son pays s'il prenait le parti de l'Angleterre contre la France dans la lutte qui va éclater au premier moment entre ces deux puissances. D'ailleurs, Espartero voudrait-il le faire, que cela lui serait impossible. Le pays le désavouerait entièrement.

COMMERCE DE LA FRANCE AUX ETATS-UNIS.

La lettre suivante expose avec une effrayante sincérité la ruine dont notre commerce aux Etats-Unis est menacé par suite de l'augmentation considérable des droits des douane et des vexations de

toute espèce dont la perception de ces droits est accompagnée. Cette lettre est adressée à un député qui, nous l'espérons, y trouvera le sujet d'interpellations à adresser à M. Guizot lors de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

Le gouvernement aux Etats-Unis, dit la lettre, est maintenant entre les mains des whigs, c'est-à-dire de l'aristocratie financière; ces gens se trouvent liés directement ou indirectement avec les manufacturiers du pays qui désirent un système de douanes protecteur, et avec le haut commerce qui excite les négociants français. Dès l'arrivée du gouvernement whig au pouvoir ont commencé les mesures vexatoires contre les étrangers. Le trésor était vide, on a mis des droits de 20 0/0 sur les marchandises alors libres; on a, en outre, augmenté les droits sur les vins et les eaux-de-vie. Cela était gênant pour tous nos commerçants, désastreux pour quelques uns; mais enfin les Etats-Unis étaient, strictement parlant, dans leur droit. Mais depuis qu'il s'est agi de mettre ce tarif à exécution, vous ne sauriez vous imaginer les tracasseries de toute espèce auxquels nos pauvres négociants sont soumis.

Les marchands américains entrent à la douane en payant les droits d'après des prix de facture sur lesquels on ne leur fait jamais la moindre contestation. Les Français, au contraire, sont obligés d'ouvrir toutes leurs caisses, les cartons de chaque caisse, de dérouler leurs pièces d'étoffes, d'en faire compter les fils de chaîne et de trame, d'en peser le poids, etc., etc., et, après un pareil examen, on a la prétention d'élever de 20, 30, 40 0/0 le prix porté sur leurs factures d'achat délivrées en France par les vendeurs de la marchandise.

Pour établir le prix d'un article, on fait venir un marchand américain qui importe par un petit-étre trente ou quarante pièces de l'article et on lui demande quel prix il l'a payé; on a ensuite la prétention d'en faire un prix coûtant général d'après lequel nos importateurs, qui font venir tous les ans peut-être dix mille pièces de l'article, devront estimer les leurs pour le paiement des droits.

Le chef de la douane était, il y a un an, un avocat de New-York qui n'a jamais eu la moindre idée de commerce et qui aux réclamations ne peut qu'opposer le silence, incapable qu'il est de discuter de pareilles matières.

Le secret de cette guerre acharnée contre le commerce français, sous prétexte que l'on veut frauder le revenu public, est celui-ci. Autrefois presque toutes les affaires en marchandises entre les Etats-Unis et la France étaient faites par des commissionnaires américains établis sur nos principales places de commerce. Vous comprenez que ces messieurs faisaient d'énormes bénéfices. Dans la fameuse crise de 1836-37, ils firent presque tous faillite; leur crédit fut perdu en France, et les maisons françaises préférèrent établir des agences à New-York ou envoyer directement à d'autres maisons françaises. Les commissionnaires américains, réduits ainsi à de petites affaires, sont furieux de cet arrangement; ils se sont entendus avec les gros marchands des Etats-Unis pour chercher à expulser les négociants français de leur marché, et, comme les gens qui sont à présent à la douane sont leurs créatures, le tarif est l'arme dont ils se servent pour opprimer les maisons françaises.

La manière d'entrer les marchandises à la douane est celle-ci. On jure que la facture qu'on présente est loyale et est bien celle envoyée de France par le vendeur aux prix exacts auxquels on a acheté. Aux termes de la loi, les droits doivent être payés d'après cette facture. Mais l'appréciateur visite vos marchandises; il prétend que vous avez coté trop bas vos prix, et il vous saisit. Suit un procès. D'après la loi, gagnant ou perdant, vous devez en payer les frais. Ce n'est pas tout; pendant que dure le procès, vous donnez une garantie double du montant de la marchandise, ou bien vous la laissez à la douane. Le procès dure au moins un an. Pendant ce temps, à chaque nouvel envoi, vous êtes obligé de faire un nouveau procès. En commençant, on vous fait donner 300 dollars (1,500 fr.) au greffe. Voyez la somme que cela fait pour les négociants qui reçoivent des marchandises par chaque paquebot, c'est-à-dire quatre fois par mois! Enfin votre procès est jugé par un jury américain, et dans ce moment où le trésor voit ses billets protestés, vous devez penser que les citoyens américains sont assez disposés à favoriser ses prétentions; si votre procès est perdu, toutes vos marchandises sont confisquées.

Jamais pareille chose ne s'était vue dans ce pays; si les choses continuent ainsi, on peut prédire sûrement que dans deux ans tous les négociants français auront quitté New-York ou seront ruinés, et alors nos manufacturiers, pour écouler leurs produits, devront de nouveau faire d'énormes crédits aux Américains et de nouveau éprouveront des désastres comme ceux de 1836-37.

Pour vous faire voir d'où part la persécution exercée contre le commerce français, je dois vous dire que les commissionnaires américains dont je vous parlais sont en permanence à la douane qui leur montre les factures et les marchandises pour les examiner; de Paris, ces commissionnaires américains ont envoyé à la douane des échantillons de marchandises avec de prétendus prix courants, d'après lesquels la douane veut apprécier toutes les marchandises venant de France. Tous ces affidavits sont certifiés par le consul-général Lor-Draper. Or, ce Draper est associé avec son frère pour faire la commission entre la France et les Etats-Unis et par conséquent est intéressé comme lui à la ruine des négociants français.

C'est une position très-grave, comme vous voyez, pour le commerce français et, par suite, pour nos manufacturiers dont les exportations sont énormes. C'est donc un grand service à rendre que d'appeler d'une manière sérieuse l'attention de la chambre et du gouvernement sur ce sujet. Des interpellations adressées au ministère pousseraient notre ambassadeur à s'occuper un peu plus de soutenir nos droits, et elles nous donneraient en même temps plus de force pour soutenir nos réclamations près de la douane.

La chambre peut beaucoup dans une question qui ne touche nullement à la politique, et nous espérons qu'elle voudra bien s'en occuper un peu.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 27 avril.

M. BERRYER a la parole.

Messieurs, dit-il, il me semble qu'il y a trois questions qui sont bonnes à traiter préalablement au débat sur les articles. Ces questions sont relatives:

1° A la dépense;

2° Aux raisons commerciales ou autres qui doivent déterminer le choix de telle ou telle ligne;

3° Au mode d'exécution qui devra être adopté et à la mesure dans laquelle on fera concourir aux travaux le crédit public et privé.

Sur le premier point, l'orateur ne voit pas que l'état financier du pays nous empêche d'exécuter les chemins de fer.

Sans doute, dit-il, l'état financier est grave; mais ce n'est pas une raison de renoncer aux chemins de fer.

Sur le deuxième point, une ligne à notre frontière du nord et hors de notre territoire peut nous nuire beaucoup, si par un établis correspondant nous n'empêchons pas les étrangers d'attirer à eux tous les avantages. D'une autre part, l'Autriche fait de grands sacrifices et a de rapides moyens d'exécution; ainsi des établissements étrangers vont nous cerner au nord et à l'est. Il ne faut pas fermer les yeux sur cette situation.

Un des inconvénients qui pèsent sur nous vient des frais de transport. Ici se présenterait la question de transit déjà traitée hier par M. Magnier de Maisonneuve.

L'orateur rappelle ici ce qui se fait ou se prépare chez les étrangers, en fait de chemins de fer, en Allemagne, en Italie. Il en conclut qu'il est urgent pour la France d'avoir une grande ligne de l'est à l'ouest, une grande ligne du nord au midi. Si vous commencez par le chemin qui va vers la Belgique, ce sont les ports d'Ostende et d'Anvers qui pendant plusieurs années absorberont tout l'aliment de cette ligne.

Si ces lignes paraissent indispensables, je demanderai qu'on en prenne tout le caractère. Ces lignes seraient internationales, elles seraient faites en vue des intérêts généraux; dès lors elles doivent être aussi courtes, aussi directes que possible, afin que marchandises et voyageurs paient le moins possible par chaque kilomètre.

Mais, Messieurs, il est un point essentiel sur lequel je dois insister, et le voici. Il faut maintenir d'une façon inviolable la loi des contrats.

Voix nombreuses: C'est vrai! C'est vrai!

L'orateur se prononce contre le système des subventions. Il dit que les subventions n'aident pas une compagnie naissante. Le seul moyen efficace d'aider les compagnies, c'est, selon l'orateur, la garantie d'un minimum d'intérêt.

La clôture de la discussion générale est prononcée. La délibération sur les articles est renvoyée à demain, à une heure.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 28 avril.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est adopté. M. LE PRÉSIDENT procède par la voie du sort au renouvellement mensuel des bureaux.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur les chemins de fer. Voici l'art. 1^{er} de la commission:

« Il sera établi un système de chemins de fer se dirigeant :

1° De Paris :

» Sur la frontière de Belgique, par Lille et Valenciennes;

» Sur l'Angleterre, par un point du littoral de la Manche qui sera ultérieurement déterminé;

» Sur la frontière d'Allemagne, par Nancy et Strasbourg;

» Sur la Méditerranée, par Lyon, Marseille et Cette;

» Sur la frontière d'Espagne, par Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux et Bayonne;

» Sur l'Océan, par Tours et Nantes;

» Sur le centre de la France, par Bourges, Nevers et Clermont.

2° De la Méditerranée sur le Rhin, par Lyon, Dijon et Mulhouse.

Avant de mettre cet article en discussion, M. le président prévient la chambre qu'il est plus simple et plus logique de discuter d'abord le système nouveau présenté par M. Cordier.

M. CORDIER développe son système, composé d'une série d'amendements qui ont pour objet de confier exclusivement à des compagnies l'exécution des chemins de fer.

M. LE PRÉSIDENT: La proposition de M. Cordier est-elle appuyée? (Non! non!) Il n'y a donc pas lieu de la mettre aux voix.

M. LARABIT: J'appuie l'art. 1^{er} qui se borne à donner au gouvernement la faculté de concéder des portions de chemins de fer à des compagnies.

M. CÉSAR BACOT: Jemande alors la parole contre cet article. La proposition de M. Cordier renferme un nouveau projet de loi. La commission doit l'avoir examiné; elle doit nous dire ce qu'elle en pense.

Messieurs, une voix que nous n'entendons plus disait, l'an dernier, qu'il fallait renoncer à faire de grandes choses à l'extérieur. Il faut savoir si nous devons renoncer à faire de grandes choses à l'intérieur. (Murmures.)

M. DUFAURE, rapporteur: Les amendements de l'honorable M. Cordier ont été, comme les autres, renvoyés à la commission. Elle les a mûrement examinés, et, à l'unanimité, elle les repousse. Je dirai en peu de mots les motifs qui ont dicté sa décision.

L'amendement de M. Cordier exclut toutes les dispositions du projet de loi et remet l'exécution des chemins de fer aux compagnies, c'est-à-dire qu'il ajourne encore au moins d'une année l'exécution de ces graves travaux. Or, comme votre commission est intimement et profondément convaincue que nous devons commencer immédiatement cette grande œuvre, elle repousse tout ce qui peut tendre à l'ajourner.

— Je ne puis attribuer cette injurieuse accusation qu'à votre douleur, belle dame, et je vous pardonne. Mais du moins en croirez-vous vos yeux? Voici l'écharpe et l'anneau que vous lui aviez donnés à l'ermitage de Saint-Fortunat, et maintenant vous êtes dégagée de la foi que vous lui aviez jurée.

Clémence ne pouvait en effet méconnaître ces précieux objets; elle poussa un cri déchirant, une pâleur mortelle couvrit son visage, et elle tomba sur le parquet.

Sa vieille gouvernante accourut lui prodiguer des soins, et bientôt, l'énergie de la nature ayant triomphé du coup mortel que cette affreuse nouvelle lui avait porté, la jeune baronne de Beauvoir reprit ses sens; lorsqu'elle rouvrit les yeux, elle se trouva encore en présence de l'opiniâtre archevêque et de son brutal prétendant.

Messire Renaud n'était pas homme à s'attendrir aux larmes d'une jeune fille ni aux chagrins d'amour; il renouvela la promesse faite au comte de Dombes et déclara à Clémence que ses fiançailles auraient lieu au plus tard dans huit jours.

La sensibilité de Clémence et sa dignité si cruellement outragées lui donnèrent la force de s'affermir dans ses résolutions.

— Messire, dit-elle en essayant ses pleurs, vous êtes mon seigneur et je suis votre vassale; tous mes biens à ce titre relèvent de vous, mais vous ne sauriez avoir le droit de faire violence à mes affections. J'aimais Gaspard de Chaponay de toutes les forces de mon âme; puisque Dieu n'a pas voulu que nous pussions nous réunir et nous aimer sur cette terre, il entendra du moins les prières que je lui adresserai chaque jour du pied des saints autels. Ma vie désormais s'écoulera sans joie et sans bonheur, rien ne me retiendra plus dans ce monde; je vous supplie donc de me permettre de me retirer dans un couvent, et, à ce prix, je vous abandonne tous mes biens.

Clémence ouvrit ensuite ses tablettes, et elle écrivit quelques lignes qu'elle remit à messire Renaud.

— Quand j'ai engagé ma parole au comte de Dombes, je n'ai pas seulement promis votre manoir, mais aussi la possession de votre personne, dit le prélat d'un ton sévère, et Glettings vous aime.

— Lui! répondit Clémence avec un geste d'amère ironie, jamais je ne l'épouserai, je le jure par tout ce qu'il y a au monde de plus saint et de plus sacré! Qu'il prenne ma fortune et qu'il cesse de me persécuter.

— Très-redouté prince, dit Glettings en s'adressant à l'archevêque avec un faux air de pitié affectueuse, laissons à la noble baronne le temps de calmer sa douleur; j'espère que mes soins et mon affection triompheront

de sa résolution, et que bientôt elle quittera le monastère pour accepter et suivre son époux.

— Croyez-vous, comte, fit Renaud du Forez, que l'obstination d'une femme l'emportera sur la parole de l'archevêque son seigneur et son maître? Nous saurons bien la contraindre à l'obéissance.

Et, s'adressant à Clémence:

— Jeune fille, dit-il, voici votre époux, et, je vous le redis, vous ne quitterez cette demeure que pour le suivre à l'autel. Si votre obstination nous pousse à bout, la tourle solitaire du château vous laissera tout le loisir de la réflexion. Dès ce jour, le comte Glettings devient le baron de Beauvoir: c'est ma volonté.

L'archevêque fit aussitôt venir son chancelier, et, par un acte signé de son sceau, Glettings fut mis en possession des biens de la baronne.

Clémence répondit aux menaces de messire Renaud en le priant de lui permettre de s'enfermer dans un monastère, et le comte de Dombes la laissa parfaitement libre de suivre son inclination, satisfait de posséder le bel héritage qu'il convoitait depuis si long-temps; il s'empara sans remords d'une fortune acquise par la violence et le mensonge.

Nous avons vu que Louis était revenu en France; or, ce prince, après avoir donné ses premiers instants au bonheur de revoir sa famille et au soin de ses affaires personnelles, avait publié une croisade contre les Albigeois et s'était rendu à Lyon, lieu fixé pour le rendez-vous de ses troupes.

Il eut avec l'archevêque une longue conférence, à la suite de laquelle messire Renaud fit savoir à Glettings et à Clémence qu'ils eussent à se rendre auprès de lui.

Louis se rendit au cloître de Saint-Just, accompagné de deux hommes de guerre. L'un était jeune et beau; il portait une armure éclatante et s'appuyait familièrement sur le bras du prince; il était pâle et semblait plier sous le poids de sa lourde parure. L'autre était un arbalétrier qui avait assisté à la désastreuse campagne d'Angleterre.

L'archevêque vint au-devant du prince et le fit asseoir à ses côtés. Une compagnie d'hommes d'armes gardait l'entrée de la salle.

Glettings, le sourire sur les lèvres, l'arrogance dans les yeux, s'était placé à quelque distance de messire Renaud. Il ne doutait pas qu'il n'eût été mandé pour la célébration de ses fiançailles.

En voyant entrer le prince et ses compagnons, un nuage obscurcit son visage; il crut voir sortir un fantôme saignant de sa tombe, car il venait de reconnaître Gaspard de Chaponay. Un frémissement de colère agita convulsivement tous ses membres. Cependant il s'efforça de se remettre

afin de faire bonne contenance devant ce rival redoutable.

Clémence, faible et souffrante, parut bientôt soutenue par le gouvernante. Elle promena lentement et avec un sentiment de douloureuse indifférence ses yeux ternis par les larmes sur cette assemblée. Tout-à-coup ils s'arrêtèrent sur Gaspard. Alors un éclair de surprise et d'inexprimable bonheur brilla dans ces yeux tout-à-l'heure si tristes et pressés mourants, et elle tomba, vaincue par l'émotion, dans les bras de sa gouvernante.

Le jeune guerrier allait se précipiter aux pieds de sa bien-aimée, le prince Louis d'un geste mystérieux et solennel le retint auprès de lui.

Messire Renaud se retourna du côté de Glettings; son front se rembrunit, et d'une voix sévère:

— Faites venir notre chancelier de la justice, dit-il aux gardes, car nous avons ici un grand coupable. Et vous, comte de Dombes, répondez. Une odieuse accusation pèse sur vous. Vous êtes accusé d'avoir tenté de vous défaire du noble chevalier de Chaponay par un lâche assassinat.

— Qui ose ici m'accuser? mon épée fera raison de ce vil imposteur, répondit Glettings dont le visage était devenu pourpre.

— Moi, s'écria l'arbalétrier en se levant.

— Toi! reprit dédaigneusement Glettings. La réputation et l'honneur d'un noble baron ne sauraient redouter les perfides mensonges d'un misérable aventurier!

— Parlez, soldat, racontez sincèrement et sans crainte la vérité, ajouta Renaud du Forez.

— Très-haut prince, continua l'arbalétrier en montrant Glettings, cet homme m'avait engagé, moi dixième, pour le suivre en Angleterre. Il nous offrit une somme d'argent considérable pour assassiner, dans le trouble du combat, un jeune gentilhomme qu'il nous désignera quand le moment serait venu. Au siège de Winchester, le signal convenu fut donné, et le guerrier tomba sous nos traits meurtriers. Le guerrier, le voilà, ajouta-t-il en désignant Gaspard de Chaponay. J'ai vu, dit-il, en poursuivant, mourir l'un après l'autre tous mes complices, et, redoutant à mon tour la vengeance céleste, j'ai avoué mon crime au chevalier mourant, et le noble prince Louis de France m'a gardé à sa suite pour confesser la vérité à votre seigneurie.

A ces mots, le soldat tira une bourse de son pourpoint.

— Tenez, comte, reprenez votre or.

Et il jeta cette bourse aux pieds de Glettings.

— Oh! je savais bien, moi, qu'il l'avait assassiné! s'écria Clémence, et qu'il l'avait dépouillé comme un vil malfaiteur; mais Dieu est juste et mi-

M. TESTE : La présentation sera de projet dit assez que le gouverne- ment repousse péremptoirement l'amendement de M. Cordier. Ce n'est pas là un simple amendement, c'est un contre-projet diamétralement opposé à celui que nous avons présenté. Non seulement il a l'inconvénient, signalé par M. le rapporteur, de différer encore d'une ou plusieurs années l'exécution des chemins de fer ; nous le jugeons plus sévèrement, et nous disons qu'il rendra cette exécution toujours impossible. (Aux voix ! aux voix !)

L'amendement de M. Cordier est mis aux voix et rejeté à l'unanimité. **M. RIVET** a la parole contre l'article 1^{er} de la commission. Il développe un amendement qui lui est commun avec M. Talabot, et qui est ainsi conçu : Art. 1^{er}. Il sera établi un système de chemins de fer se dirigeant :

- De Paris
- Sur la frontière de Belgique par Lille et Valenciennes ;
- Sur l'Ang'leterre par un ou plusieurs points du littoral qui seront ultérieurement déterminés ;
- Sur la frontière d'Allemagne par Strasbourg ;
- Sur la Méditerranée par Lyon, Marseille et Cette ;
- Sur l'Océan par Nantes ;
- Sur la frontière d'Espagne par Bordeaux et Bayonne, par une ligne centrale.

De la Méditerranée au Rhin par Lyon et Mulhouse. De l'Océan à la Méditerranée par Bordeaux et Cette. Messieurs, dit M. Rivet, je suis de ceux qui veulent qu'on entreprenne avec discernement et maturité les chemins de fer. Je crois que le gouverne- ment eût mieux fait de se borner à un ou deux chemins ; la commission n'a pas voulu résoudre. Ainsi les rôles sont intervertis. La commission a fait acte d'autorité, le gouvernement a fait acte de soumission. On dit qu'il y avait des intérêts électoraux cachés derrière cette ques- tion. (Bruit au centre.) J'éprouve en vérité quelque embarras à m'expli- quer là-dessus, mais pourtant il faut que cela soit porté à la tribune (écoutez !) ; il le faut pour le ministre, qui, je pense, va s'expliquer catégoriquement à cet égard ; il le faut surtout pour ceux qui, comme moi, ne se préoccupent pas autant des intérêts du ministère que des intérêts généraux du pays.

Je le dis hautement, je ne m'adresse pas aux ministres ; je ne les accuse pas, ils n'ont pas besoin de se défendre, et en tout cas ils se passeraient bien de ma défense. Je ne crois pas, quant à moi, qu'il puisse y avoir un ministre quelconque qui voudrait porter les mains sur ce grand intérêt de la fortune de la France pour le dépenser dans une combinaison électorale. Celui qui voudrait entreprendre cette tâche y pé- rirait. S'il se trouvait quelques candidats assez aveugles pour se mettre au service de cet intérêt, on arriverait à un tel mécompte que justice éclatante en serait faite par le pays même. Qui ne voit qu'il faudrait pro- mettre à l'un et promettre à l'autre à la fois ? Qui ne voit que pour quelques localités satisfaites il y en aurait bien davantage qui ne le se- raient pas ? Qui ne voit que le temple qu'on aurait voulu ébranler s'écrou- lerait sur ceux qui auraient essayé d'y porter les mains ?

Messieurs, si un petit nombre d'intérêts coalisés étaient assez forts pour venir s'asseoir seuls au banquet en en chassant ceux qui ne seraient pas aussi heureux ; si tel était le résultat de la loi, il y aurait là une grande leçon ; beaucoup de gens seraient tentés alors de croire que le gouverne- ment représentatif est singulièrement détourné de son but. Pour moi, je doute qu'il y ait une coalition de ce genre, je veux en dou- ter. Il y a quatre ans, une coalition s'est formée sur des intérêts politi- ques ; elle était légitime, pardonnez-moi de le dire. (Bruit confus.) Je con- çois qu'on puisse s'appuyer sur le nombre pour venir imposer des formes d'institutions et interpréter en quelque sorte la constitution. Mais s'ap- puyer sur le nombre pour venir consommer la spoliation des uns au profit des autres (nouveau bruit), ce serait quelque chose de brutal et de violent. Jamais je ne pourrai croire qu'il se trouve une majorité pour faire une monstruosité pareille et un gouvernement pour y prêter les mains.

L'orateur termine par quelques considérations sur l'insuffisance des études qui ont été faites à l'égard des tracés, sur le danger qu'il y aurait à procéder avec précipitation.

M. PETOT : Mais nous sommes les derniers, nous sommes en arrière de tout le monde.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Messieurs, le discours que vous venez d'entendre se résume en ceci : Il est trop tôt pour commencer les chemins de fer, il faut prendre garde de se tromper.

Cela serait bien si, pendant que nous continuerions nos études, tout se ralentissait, tout devenait immobile autour de nous ; mais vous savez quelle est l'activité des autres pays qui s'occupent de chemins de fer.

Nous rencontrerons, dit-on, les résistances d'intérêts locaux, d'intérêts coalisés. Je ne le crois pas. J'ai la confiance qu'aux yeux de tous les mem- bres de cette chambre il y aura quelque chose au-dessus des localités, la France ; quelque chose au-delà de la France, les pays voisins.

La circonstance est grave ; vous allez décider quelle peut être l'influence des formes d'un gouvernement représentatif sur les destinées d'un pays.

Messieurs, le gouvernement s'est entendu reprocher avec amertume de n'avoir défini que les points extrêmes. Avec ce besoin d'interprétation qui nous tourmente, on a dit que c'était un moyen de donner des espérances à tout le monde. Maintenant on se plaint de ce que la commission ayant fait quelques pas de plus que le gouvernement, celui-ci a fait acte de sou- mission. On dit que si le gouvernement s'est prêté à ce que certains points intermédiaires fussent définis, c'est uniquement parce qu'il a voulu satis- faire à des intérêts électoraux. Nous ne pouvions échapper à un blâme, puisque dans les deux hypothèses contraires nous sommes également blâmés.

Où, le gouvernement a cru devoir se borner à indiquer les points ex- trêmes des lignes de fer ; mais en désignant ces points extrêmes, le gou- vernement avait pour plusieurs lignes des données qui lui permettaient un choix entre les diverses élections.

M. le ministre déclare qu'il a mis sous les yeux de la chambre tous les documents qu'il avait recueillis : que les sept cent mille francs votés, pour les études ne pouvaient pas produire plus de lumières qu'elles l'ont fait.

Maintenant, dit M. Teste, est-il vrai que, dans les discussions élevées entre le gouvernement et la commission, le gouvernement ait cédé sur tous les points ? Non, mais c'est avec regret que nous avons vu ces dissentiments.

L'orateur s'explique en peu de mots sur le système du projet qui associé dans la construction le gouvernement et l'intérêt privé. Il dit qu'il ne faut pas trop exalter l'efficacité de la garantie d'intérêt ; que ce moyen a mal- heureusement un inconvénient grave, celui d'entretenir entre les compa- gnes et le gouvernement des difficultés d'une gravité telle que les meil- leurs esprits n'ont pas encore trouvé de solution raisonnable.

On parle de localités négligées ; mais y avait-il chance qu'un chemin tracé par ces directions permit d'espérer un succès, permit de croire à la réalisation de l'intérêt du capital employé ? La commission est allée plus loin que le gouvernement sur quelques points. Il y a trois points sur lesquels nous sommes en dissentiment avec elle :

1^o La commission ajoute aux lignes proposées une ligne du centre qui irait d'Orléans, par Vierzon, Bourges, Nevers, jusqu'à Clermont.

2^o La commission prolonge la ligne de Paris à Bordeaux jusqu'à Bayonne.

3^o La commission détermine par Tours le chemin qui doit aboutir à Nantes.

Un mot sur le premier point. Cette ligne qu'on présente comme ligne du centre est-elle bien une ligne du centre ? Elle sera séparée du bassin du centre, dans presque toute sa longueur, par une chaîne de montagnes. Elle ne mérite donc pas le nom qu'on lui a donné.

M. le ministre s'explique sur les autres additions de la commission et finit par adjurer la chambre de faire quelque chose cette année.

M. DUFAURE, rapporteur, commence par écarter les reproches qui ont été faits, notamment par M. Fould, à la commission qui aurait servi les intérêts des localités spécialement représentées par ses membres dans la rédaction de son projet. Selon M. le rapporteur, il n'y a pas un membre dans l'assemblée qui ne soit plus ou moins intéressé, par rapport à son arrondissement, à la construction des chemins de fer.

M. le rapporteur s'attache ensuite à défendre le classement présenté par la commission. Il repousse les reproches élevés contre le travail des commissaires en son entier, et s'applique à repousser les objections faites contre le classement. La commission a bien apprécié l'état des finances pour le classement, mais elle ne prétend pas qu'on exécute sur-le-champ et n'entend pas dire que l'on commencera tous les travaux dès main- tenant.

Il est quatre heures, la séance continue.

Le *Mémorial bordelais* annonce qu'on a reçu sur la place des nouvelles des Antilles qui vont jusqu'au 4 mars.

Les colons, persuadés que la loi des sucres serait définitivement votée dans un sens favorable à leurs intérêts, tenaient cette denrée à un prix très-haut ; on avait payé jusqu'à 25 fr. Les achats opérés avaient naturel- lement entraîné une reprise dans les frets.

Aujourd'hui que le *statu quo* est maintenu, il est difficile de prévoir où s'arrêteront les désastres que peuvent occasionner des opérations basées sur les promesses non réalisées du gouvernement.

Le sénat espagnol a, dans la séance du 19, adopté les conclusions de la commission relativement à la proposition de M. Marliani.

M. le président du conseil, tout en observant vis-à-vis du gouvernement français une extrême réserve, a, dans son discours, traité assez vivement M. Pageot. Il a dit que cet agent français avait jeté parmi les Espagnols la pomme de la discorde, et qu'avant de quitter Madrid il avait cherché à aggraver les relations entre les deux pays.

Chronique.

LYON.

Plusieurs de nos concitoyens, ayant établi des relations scientifi- ques avec la Grèce, pensent que le meilleur moyen d'assurer son indépendance est de hâter le moment où elle s'élèvera au niveau des nations européennes sous le rapport de la science et de l'in- dustrie. Déjà son université s'organise et son collège est fré- quenté par 1,500 élèves ; mais les moyens d'enseignement lui manquent, les livres surtout.

M. Lortet, s'étant chargé de faire une collecte de livres qui se- ront offerts à la bibliothèque de l'université d'Athènes, a recueilli plus de 300 volumes. Il prie les personnes auxquelles il ne s'est pas encore adressé et qui désireraient faire don de quelques livres de vouloir bien les déposer chez le concierge du Palais-des-Arts, placées Terreaux. Les caisses seront expédiées dans quinze jours.

— Le cours supérieur gratuit d'adultes-hommes, dont la réou- verture a été retardée, aura lieu lundi 2 mai et sera continué, pen- dant la maladie de M. Coummer, directeur du cours, par M. de Bellecroix, professeur à la Martinière ; on y traitera, jusqu'à la fin de l'année scolaire, du complément de l'arithmétique et de la géo- métrie pratique.

Les séances auront lieu rue Buisson, n° 5, au 2^e, tous les jours de huit à dix heures du soir, excepté le samedi et le dimanche.

— Les piles du pont Seguin sont terminées, et déjà on tend les câbles en fil de fer qui doivent supporter le tablier.

Conformément aux instructions récentes de M. le ministre de la guerre, il a été dressé des états nominatifs des militaires libérables en 1842 et qui, sur la demande adressée au ministère par les chefs de corps, pourront être autorisés à entrer dans leurs régiments en qualité de remplaçants de jeunes soldats de la classe de 1841.

Ces états sont déposés au bureau militaire de la préfecture. On peut aussi les consulter à la sous-préfecture de Villefranche.

— Avant-hier, un jeune maçon qui travaillait au bas d'une maison en construction à la Croix-Rousse, a été tué sur le coup par une pierre de taille qui a échappé aux mains des travailleurs et qui lui est tombée sur la tête.

— Mercredi dernier, deux femmes et un homme ont été ren- versés sur le quai des Augustins et assez grièvement blessés par le cheval d'un brigadier du train des équipages qui courait au grand galop sur ce quai.

— Le 28 avril, à cinq heures du soir, un déplorable événement a mis en émoi les habitants de la rue Lemot, située près du perron Saint-Polycarpe.

Une petite fille de sept ans se penchant sur la balustrade du quatrième étage d'une maison, probablement pour voir son père occupé à quelques travaux dans la cour, perdit l'équilibre et tomba mutilée sur le sol ; elle fut aussitôt relevée par le père qui s'em- pressa de la transporter chez le plus proche voisin et qui ne recon- nut que chemin faisant sa malheureuse enfant.

— L'administration de nos hôpitaux s'occupe, dit-on, de l'éta- blissement de salles d'attente et de prévoyance destinées à rece- voir temporairement le surcroît des malades qui ne pourraient, en certaines circonstances, trouver place dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu.

— Par suite de décès et de démissions, la commission admi- nistrative du dépôt de mendicité se trouvant privée de sept de ses membres, M. le maire vient de pourvoir aux vacances par la no- mination de MM. Sauzey, conseiller à la cour royale ; Ranvier, président de l'Antiquaille ; Duc, rentier ; Fournereau, notaire ; Mollière, avocat ; Thiollière du Treuil, propriétaire ; Peyrony, rentier.

— M. le maire de la Guillotière, par un avis daté du 28 avril 1842, fait connaître que le 14 mai prochain, à midi, il sera pro- cédé, à la mairie de la Guillotière, à l'adjudication des travaux à exécuter pour la décoration de la place Louis XVI et l'appropriation de la place du Marché-aux-Grains, dont les devis, y compris la somme à valoir pour dépenses imprévues, s'élèvent à 8,530 f. 20 c.

Les plans, cahier des charges et devis sont déposés au secré- tariat de la mairie, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de relevée.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Les journaux de Madrid et de Barcelone vont jusqu'au 20.

Dans la séance de la chambre des députés espagnols, M. Llinas, prési- dent de l'ex-junte de vigilance de Barcelone, a prêté serment en qualité de député de cette ville, après quoi on a repris la discussion sur l'émis- sion de 160 millions de bons du trésor.

Les journaux de Barcelone s'occupent beaucoup des factions qui par- courent la montagne. Ainsi, Félip, le plus considérable des chefs de ban- dits, était le 16 du côté de los Angelès, près Gérone ; il comptait 150 hommes sous ses ordres. Sa tête a été mise à prix par le chef politique de Gérone, ainsi que celles de ses lieutenants Pinoné et Gérone. Il paraît qu'à Pon de Padret, lieu voisin de Berga, un conciliabule aurait été tenu par Muchacho, Boquica, Pep del Oli et autres *cabeçillas* connus ; enfin, Tristany lui-même serait dans les alentours d'Ardevol avec vingt-cinq hommes.

Les Catalans sont toujours préoccupés de l'affaire du traité de com- merce avec l'Angleterre. Une commission des principaux fabricants vient d'adresser une exposition au régent à propos des paroles dites à la cham- bre des communes par sir Robert Peel.

PORTUGAL.

Les derniers journaux portugais reçus à Madrid portaient la date du 16 avril ; ils annoncent que le baptême du prince royal était fixé au len- demain.

Un décret du 12, contresigné par tous les ministres, porte le texte de l'emprunt que le gouvernement vient de conclure avec la société Bran- dao, Sampayo, Freita, Roma et C^e, qui s'engage de fournir au trésor 1,600 contos de reis en argent et 200 contos en titres.

D'après la *Revolution da S'tembre*, le traité de commerce avec l'Angle- terre était définitivement conclu et au moment d'être signé.

On s'occupait beaucoup à Lisbonne des prochaines élections.

FIN.

ALPHONSE G.

de sa fureur avait déterminé la rupture d'une veine dans sa poitrine. Il mourut aussitôt, suffoqué par le sang.

Louis de France détacha les courroies de son casque, et proclama le ju- gement de Dieu.

Quelques jours après, le prince s'embarquait sur le Rhône pour aller combattre les Albigeois, et les deux époux se dirigeaient vers l'ermitage de Saint-Fortunat. Le vénérable religieux qui avait reçu leurs premiers serments avait cessé de vivre, et les deux jeunes époux revinrent triste- ment à leur manoir.

Gaspard de Chaponay fit construire sur la place de Saint-Nizier la cha- pelle de Saint-Jacques, en accomplissement d'un vœu qu'il avait fait au moment où il avait été mortellement blessé au siège de Vinchester (4).

écordeux, il l'a sauvé.

— Qu'avez-vous à dire pour votre défense, comte de Dombes ? dit Renaud du Forez en s'adressant à Gletlins.

— Rien, messire, si ce n'est que tout cela est fausseté et mensonge. Qu'on élève contre moi d'autres preuves ; un misérable vagabond ne sau- rait être admis en témoignage contre un gentilhomme. Je soutiendrai la justice de mon droit. Je demande le jugement de Dieu.

— Je l'accepte, dit Gaspard en lui lançant un regard de défi.

Un cri d'effroi se fit entendre dans l'assemblée.

Renaud lança un regard de courroux à son écuyer.

— Vous m'avez indignement abusé dans tout votre récit, lui dit-il. Si vous n'êtes pas coupable, pourquoi vous êtes-vous enfui après avoir vu tom- ber le chevalier de Chaponay ? Répondez.

— Messire, celui qui règle là-haut le sort des nations avait abandonné la cause du noble prince assis à vos côtés, et j'ai voulu simplement me re- tirer d'une expédition dans laquelle il n'y avait plus de gloire à conquérir sans blesser les intérêts sacrés de la religion.

— Un gentilhomme doit suivre son prince dans le malheur comme dans la prospérité. Votre action a été lâche et déloyale ; la conduite de l'écuyer de Renaud du Forez devait être toujours à l'abri même des soupçons, et le soupçon seul suffit pour déshonorer son épée. Dès ce moment, celui qui a osé concevoir la pensée d'un lâche assassinat n'est plus à mon service. En vais-je assurer la main de Clémence et le riche patrimoine de Beauvoir, j'a- vais cru récompenser un loyal serviteur ; je vous retire l'un et l'autre, mais je vous laisse la liberté, usez-en pour vous repentir et pour réparer les fautes, je devrais dire les crimes de votre vie.

— L'héritage de Beauvoir m'appartient, messire, répliqua Gletlins ; j'ai mes titres, ma charte signée de votre main et revêtue de votre sceau sou- verain. Un prince ne reprend pas ce qu'il a donné.

— Oses-tu encore te plaindre, perfide ! Sénéchal de notre justice, empa- rez-vous du traité, et s'il ne livre la charte qui lui concède les domaines de Beauvoir, qu'il soit jeté dans le cachot de Pierre-Scize. Et toi, ma fille, que tu as endurées ; le noble prince Louis m'en a fait le récit, il a voulu lui-même plaider la cause de ton amour. Heureusement il est temps en- core d'essayer tes pleurs. Nous pardonnons au chevalier de Chaponay pleine et entière liberté de choisir un époux selon ton cœur.

Gaspard et Clémence tombèrent aux pieds de messire Renaud.

— Messire de Chaponay, ajouta en ce moment l'archevêque, nous connais-

sions l'impétuosité de votre caractère, et nous voulons cependant oublier que vous avez un jour levé l'étendard de la révolte contre votre seigneur suzerain ; mais, vive Dieu ! nous entendons garder nos privilèges, et si nous vous octroyons le fief de Beauvoir, vous vous souviendrez qu'il relève de nous.

— Sire comte, reprit le jeune homme en pressant avec respect la main que l'archevêque lui tendit, votre bonté vous gagne mon cœur et ma foi ; vous n'aurez point, dans votre comté, de vassal plus fidèle et plus dévoué.

— Rendez grâce au prince Louis, votre noble protecteur, dit encore Renaud du Forez.

Il prit avec affection et bonté la main de Clémence qu'il plaça dans celle de Gaspard, et il ajouta ces mots qui les comblèrent de joie et de bonheur :

— Maintenez-vous heureux, mes enfants, je vous bénis.

Barthélemy de Chaponay rentra dès ce moment en grâce auprès de messire Renaud qui lui restitua tous ses biens. Il quitta bientôt le négoce et se hâta d'aller relever les ruines de son manoir.

Le mariage de nos deux amants eut lieu au château de Beauvoir. Le prince Louis, voulant donner encore une nouvelle marque d'amitié à son favori, assista en personne à la cérémonie qui fut suivie d'un banquet somptueux et brillant, dans lequel se trouvèrent réunis tous les nobles seigneurs des environs.

Vers la fin du repas, on entendit tout-à-coup aux portes du manoir résonner le son d'un cor dont le cri métallique n'était rien moins qu'un défi adressé au jeune baron de Beauvoir, et bientôt un chevalier armé de toutes pièces, la visière baissée, entra dans la salle, alla droit à Gaspard, et renversa devant lui son pain et sa coupe. C'était un affront sanglant.

Clémence poussa un cri de surprise et d'effroi : elle avait reconnu Gletlins.

Le comte de Dombes appela le chevalier à un combat à mort.

La jeune baronne, tombée évanouie, fut emportée dans son appartement, et, malgré les représentations de plusieurs seigneurs qui se disputaient l'honneur de relever l'insolent défi de Gletlins, Gaspard saisit ses armes de combat et suivit le comte de Dombes.

Le prince Louis voulut assister son favori dans ce nouveau péril ; Gas- pard était à peine remis de ses blessures, et le prince redoutait pour lui les chances d'une lutte évidemment inégale.

Les deux champions, la lance à la main, fondirent l'un sur l'autre. Mais au premier choc, Gletlins chancela et roula sur la poussière ; la violence

Etude de M^e Perroud, avoué, place Saint-Pierre.
ADJUDICATION DÉFINITIVE
 Pardevant le tribunal civil de Lyon,
 le quatorze mai 1842,

DU DOMAINE

ET
CHATEAU D'ESSERTAUX,
 Commune de Serrière et Vergisson, arrondissement de Mâcon,
 PROVENANT DE LA SUCCESSION DE
JACQUES MARTINON,
 Qui était négociant à Lyon.

Il se compose de sept vigneronnages pouvant en faire neuf de 28 hectares 72 ares 90 centiares à peu près en pré, terre, vigne et bois, trois pressoirs, huit cuves, un grand foudre et dépendances.

Pour plus de détails sur cette propriété, voir le MONITEUR JUDICIAIRE du samedi 16 avril 1842 et le cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil.

S'adresser, à Lyon, à M^e Perroud, avoué, place Saint-Pierre; à M^e Groz, avoué, rue Bât-d'Argent; Et, sur les lieux, à M. Jean Jacquet, l'un des vigneronnages, pour visiter. (635)

VENTE APRÈS DÉCÈS,

AUX ENCHÈRES ET EN DÉTAIL,

De meubles et effets mobiliers,
 Rue Sainte-Hélène, n. 37.

Le mardi trois mai mil huit cent quarante-deux et jours suivants, dans le domicile sus indiqué, il sera procédé par le ministère d'un commissaire-priseur à la vente aux enchères de meubles et effets mobiliers, tels que lits garnis, commode, secrétaire, glaces, tables, chaises, poêle en fonte, armoires, deux perroquets, linge de corps et de table, trousseau d'homme, vins en bouteilles, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers de droit de M. de Benevent, et en suite d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, en due forme. (2230)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

VENTE AUX ENCHÈRES DE DIVERSES CRÉANCES s'élevant ensemble à la somme de 8,214 f. 63 c.

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE DE PIERRE BRUYAS,

Se rattachant au commerce de quincaillerie que ce dernier a exercé à Lyon, rue Mercière, avec le sieur Favre,

Sous la raison BRUYAS ET FAVRE.

Adjudication au lundi neuf mai 1842, en l'étude de M^e Morand, sur la mise à prix de trois cents francs. GIVORD, avoué. (2694)

ÉTUDE DE M^e FAYRE, NOTAIRE A LYON, PLACE SAINT-PIERRE, 2.
 A VENDRE.

UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

Sise à Oullins, au lieu de la Cadière, canton de Saint-Genis-Laval (Rhône), composée

d'une maison d'habitation et d'un tènement de jardin, vigne et terre.

contenant environ 77 ares 60 centiares.

S'adresser, sur les lieux, au sieur Thomas, propriétaire, ou à Lyon, audit M^e Favre, notaire. (5250)

ÉTUDE DE M^e GALLAY, NOTAIRE A LYON, PORT SAINT-CLAIR, N° 25.

A VENDRE,

sur le pied de 4 p. 0/0 de son revenu, EN TOTALITÉ OU EN DEUX LOTS,

UNE PROPRIÉTÉ

Située dans le Charollais et dans une bonne localité, d'un facile accès,

COMPOSÉE :

1^o D'un pré d'embouche d'une étendue de 53 hectares; 2^o Et d'un domaine consistant en bâtiments, prés propres à l'embouche, terres et bois, le tout d'une contenance de 46 hectares.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e Gallay, notaire, chargé de la vente de plusieurs autres propriétés rurales d'un bon revenu et de plusieurs maisons de campagne aux environs de Lyon. (5009)

A remettre,

BRASSERIE EN PLEINE ACTIVITÉ,

Cet établissement, situé à Lons-le-Saunier, possède un superbe matériel monté à neuf il y a cinq ans.

Sa clientèle, de premier ordre, est si bien établie, qu'elle dispense de tous voyages pour les placements. Si l'acquéreur le désire, il pourra conserver le brasseur qui a dirigé la fabrication depuis la formation de cet établissement.

Le propriétaire, étant dans l'intention de se retirer des affaires, accordera toutes facilités et de longs délais pour les paiements.

S'adresser à M. Berthod, brasseur, à Lons-le-Saunier. (616)

(596) A vendre de suite.

UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ composée d'une maison, un jardin formant trois terrasses toutes plantées d'arbres à fruits, treilles et autres, en très-bon état, avec bosquet et pavillon dans le haut, située rue de la Quarantaine, n. 40.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M^e Favre, notaire, place Saint-Pierre, à M. Ruy, quai Saint-Antoine, 11, ou à M. Brun, demeurant dans la propriété, au fond de la cour, à Lyon.

A vendre pour cessation de commerce.

BELLE PENSION BOURGEOISE très-commode et achalandée depuis nombre d'années, avec douze chambres garnies, située dans le quartier des Terreaux, à Lyon. On donnera facilités pour le paiement. (622)

S'adresser à M. Comte, place de la Miséricorde, n. 9.

A vendre de suite.

UNE MAISON EN BAIQUES d'un rez-de-chaussée, bâtie sur le terrain de l'ospice, rue Monsieur, 50, avec jouissance d'un jardin traversant et ayant face sur la rue Madame. S'adresser à M^e Guth, rue Luizerne, n. 4 bis, au 3^e. (624)

(5548) A vendre de suite,

ET A BOX MARCHÉ.

ATELIER DE RELIEUR DE LIVRES existant à Lyon depuis plus de dix ans, l'un des mieux outillés et possédant une bonne clientèle. L'ouvrage qui sort de cette maison soutient depuis long-temps la comparaison avec celui des artistes de la capitale. L'acheteur sera bientôt mis dans le cas de répondre à la confiance acquise par son prédécesseur. Toutes facilités seront données pour le paiement.

S'adresser chez M. Ferlay, papetier, rue de la Cage.

A vendre pour cause de maladie.

UN RESTAURANT bien achalandé, près du Marché aux Vins, à Serin. S'adresser à M^e Clu, entrepositaire. (652)

A vendre pour cause de décès.

UN BEAU CAFÉ ayant deux salles, l'une pour le café et l'autre formant un estaminet avec deux billards modernes, situé au centre de la ville et du commerce. Le prix n'est pas élevé, et l'on donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Génétier, rue Saint-Dominique, 12, à Lyon. (626)

A vendre.

HUIT CENT CINQUANTE PIÈCES DE VIN des récoltes de 1840 et 1841, dans les bons crus du Beaujolais: la Grange-Barjot, à Regnié; Chavane et La Palud, à Quincé; la Grange des Marjets, à Corcelles, et la Combe, à Beaujeu. S'adresser à M. Pardon, greffier à Beaujeu. (628)

(631) A louer de suite.

MAISON DE CAMPAGNE avec jardin, située à Creprieux, au-dessus de Vassieux, au passage des ombres de Miribel. S'adresser à M. Molard, marchand de vin, à Creprieux.

(6488) A louer de suite,

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT.

UNE MAISON,

A SERIN, 52, APRÈS LE PONT DE LA GARE, propre à des ateliers de teinture, brasserie de bière ou autres grands établissements.

La maison forme deux corps de bâtiments ayant chacun un rez-de-chaussée, trois étages et une grande terrasse. S'adresser à M. Carra, place de la Miséricorde, 12. (6488)

A louer pour la Saint-Jean prochaine.

PLUSIEURS BATIMENTS situés grande rue de la Guillotière, n. 78. Les constructions avec un vaste emplacement clos de murs, peuvent convenir pour une fabrique ou un atelier. S'adresser à MM. Berger, cours de Broches, n. 9, à la Guillotière. (544)

(598) A louer de suite.

APPARTEMENT décoré à neuf, composé de cinq pièces et de deux jacobines, près de la place Sathonay. S'adresser à M. Morel, rue Sainte-Catherine, n. 9, au 1^{er}.

A louer à la Saint-Jean prochaine.

UN APPARTEMENT DE QUATRE PIÈCES, fraîchement agencé, rue de Séze, 2, au 4^e, près le pont Morand, aux Brotteaux. TROIS PIÈCES au 5^e, à louer aussi pour la Saint-Jean. S'y adresser, ou au 1^{er} étage. (611)

AVIS.

On désire une place d'homme d'affaires pour régir des propriétés et gouverner des pépinières. La personne ainsi que son épouse s'entendent aussi à conduire les vers à soie. S'adresser à M. Berthaud, maître d'équitation, rue Boissac, n. 9, à Lyon. (610)

COMPTOIR SPECIAL POUR L'ENSEIGNEMENT DU COMMERCE, dirigé par M. BERTRAND, ci-devant rue d'Egypte, actuellement RUE NEUVE, 3, AU 2^{me}. Complabilité, écriture, langues, etc.—Cours et leçons à différentes heures. — PRATIQUE et théorie raisonnée de la TENUE DES LIVRES A PARTIES DOUBLES, EN 40 LEÇONS; prix : 30 FR. Le résultat est assuré et garanti. — Nouveau cours le MARDI 3 MAI 1842. — S'inscrire d'avance. — REFORME ET CHANGEMENT DE TOUTE ECRITURE EN 20 LEÇONS; prix : 20 FR. — EN 40 LEÇONS, 40 francs. — ECRITURE suffisamment régulière, ASSURÉE à celui qui n'aurait jamais touché la plume. — La méthode est infailible. — S'inscrire d'avance principalement le matin jusqu'à neuf heures et de deux à quatre heures. (625)

DÉPOT

des eaux minérales naturelles

DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

BERNARD, herbiviste, place des Carmes, 5, seul dépositaire à Lyon des eaux minérales naturelles de l'établissement de Chateldon.

On trouve chez lui les eaux de Vichy, Mont-d'Or, Saint-Galmier, Bonnes, Bussang, Barrèges, Uriage, Saint-Alban, Contrexville, Spa, Vals, Seltz, Allevard, etc.

Les eaux de Vichy sont en bouteilles de grès, bouchées avec capsules; celles du Mont-d'Or portent toutes, depuis 1841, une étiquette signée de la main du fermier. (617)

L'ESTAFETTE,

nouveauxervice de diligences en poste.

A partir du 1^{er} mai,

DE LYON A GRENOBLE

PAR

BOURGOIN, LEMPS ET VOIRON, Correspondant avec les Berlins-Postes du Commerce.

Les départs auront lieu à 7 heures du soir, rue Saint-Marie, n° 6. (615)

ARÈNE FRANÇAISE,

Cours Lafayette, aux Brotteaux.

Dimanche 1^{er} mai 1842, début de M. JOSEPH, d'Avignon; rentrée de M. GEORGES HENRY, de Villeurbanne. M. ESBRAYAT, directeur, prévient le public que la partie entre M. JEAN-BAPTISTE MARTIN et M. le PETIT BLANCHARD ayant, dimanche dernier, fini par un coup douteux, au dire des spectateurs, ces deux athlètes entreront en arène à six heures, et continueront la partie pour qu'il y ait définitivement un vainqueur. Grande lutte entre les athlètes du Midi contre les luteurs lyonnais. On commencera à 4 heures 1/2; l'affiche du jour donnera les détails. (625)

Navigation à Vapeur SUR NEW-YORK.

STEAMER BELGE

BRITISH-QUEEN

Capitaines, MM. KEANE.

Les départs d'ANVERS pour NEW-YORK en touchant à SOUTHAMPTON auront lieu : le 4 mai 1842, le 7 juillet, le 7 septembre.

Prix du passage par personne, dans une excellente cabine, avec tous les agréments du luxe d'emmenagement si renommé de ce splendide navire : vingt guinées, ou CINQ CENT TRENTE FRANCS.

Dix schellings six deniers ou treize francs pour rétribution au Steward, sans aucuns autres frais que ceux de la nourriture servie à bord sur le pied de table-d'hôte, avec profusion, au prix modéré de trois schellings pour le diner, un schelling six deniers pour le déjeuner et un schelling six deniers pour le thé. Vivres frais pendant toute la traversée. Les passagers auront la faculté de faire un contrat à forfait avec le Steward pour la nourriture pendant tout le voyage. Vins et liqueurs à des prix fixes et modérés.

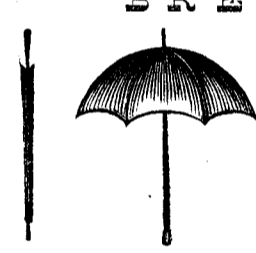
Les familles ou une société pourront entrer en arrangement avec l'administration pour l'usage d'une cabine.

Un docteur-médecin donnera ses soins aux passagers sans frais. La British-Queen prendra également des marchandises à raison de quatre livres sterling ou cent francs par tonneau de treize mètres cubes, et cinq pour cent jusqu'à concurrence de cinq cents tonneaux.

M. A. Châteaufort jeune, boulevard Montmartre, 8, à Paris, agent de l'administration du steamer royal belge British-Queen, partant d'Anvers pour New-York, recevra à Paris jusqu'au 4 mai à cinq heures du soir (l'administration ne les recevant à Anvers que jusqu'au 5 mai) les lettres, paquets et journaux pour les Etats-Unis par la British-Queen. (5536)

CANNES A PARAPLUIE, NOUVEAU SYSTÈME

BREVETÉ.



Que le parapluie soit ouvert ou fermé, rien ne s'en détache, detelle sorte que l'on n'a jamais qu'un seul objet en main; il résiste au plus grand vent, et joint la solidité à l'élegance.

Prix: Soixante-cinq centimètres, 31 fr.; soixante-dix centimètres, 34 fr.; soixante-quinze centimètres, 37 fr.

Chez COQUAIS, bijoutier, rue Saint-Côme. (6522)

PAQUEBOTS A VAPEUR DE DUNKERQUE

A SAINT-PÉTERSBOURG, Partant le 20 de chaque mois, du 20 mai au 20 octobre.

Trajet et Prix réduits.

PARCOURS DE LA MANCHE ET DU PAS-DE-CALAIS SUPPLIMÉ.

24 heures en mer de moins que par le Havre. S'adresser, à Dunkerque, à MM. Brostrom et C^e, directeurs. (5532)

LE SIRIUS

DU 1^{er} AU 10 MAI INCLUSIVEMENT, LES HIRONDELLES

DE LA SAONE PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 5 heures 1/2 du matin. (650)

COMPAGNIE DU SIRIUS.

Partira tous les jours à 4 heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON en dix heures de marche.

PRIX DES PLACES : Premières. Secondes. Beaucaire. 4 fr. 2 fr. Avignon et Valence. 4 fr. 2 fr.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ. Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6752)



LE SIRIUS

Partira tous les jours à 4 heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON en dix heures de marche.

PRIX DES PLACES : Premières. Secondes. Beaucaire. 4 fr. 2 fr. Avignon et Valence. 4 fr. 2 fr.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ. Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6752)

A VENDRE,

BELLE PROPRIÉTÉ,

Située à Corcelles, canton de Belleville.

Cette propriété est composée des domaines contigus de la grange des Mayets et de la grange de la Chassaigne, contenant maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation, pressoirs, celliers et cuves nécessaires.

Ces domaines consistent en :
 1. Vignes hect. ares. cent.
 2. Prés 15 81 59
 3. Terres et sol de bâtiments. 34 59 38

Total 53 67 46

Tous ces fonds, de bonne qualité et d'une culture facile, haies qui bordent la propriété sont plantées de beaux chênes d'un grand produit.

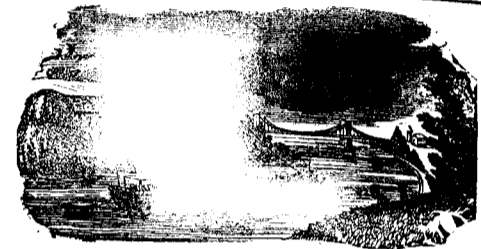
Il y a cinq grangers à moitié fruits, donnant, en outre, 200 f. d'imposition, une charge de paille, basse-cour et autres redevances; ils tiennent deux bœufs et trois vaches chacun.

S'adresser, pour visiter les lieux, au sieur Jean Brussillon, granger aux Mayets, et, pour traiter, à M. Robat, juge à Villefranche. (629)

(627) A vendre.

DOMAINE DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT, sur une belle grande route, à cinq heures de Lyon. Plusieurs diligences passent chaque jour devant la porte. Il se compose de quinze hectares de bons fonds en luzerne, chenevière, blés, prés arrosés et vignes; vaste maison d'exploitation, dans laquelle est un appartement pour le maître, construite en pierres et neuve; bon cheptel; le tout assuré 27,500 f. La position est des plus riantes, la vue magnifique et l'air très-pur; on y jouit des plaisirs de la pêche et de la chasse. La société y est agréable, et pour la vie on s'y trouve à très-bon compte. Il y a près de mille pieds d'arbres à abattre. Ce domaine est affermé, par bail authentique, 1,400 f. Dans deux ans, à son expiration, il rendra plus de 2,000 f.—Prix : 48,000 f.; facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Guénot, rue l'Archevêché, 2, qui vendrait encore un joli petit domaine aux portes de Lyon.



LES

PAPIN DE LA SAONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER, à dater du 1^{er} au 10 mai prochain.

Partiront du quai Peyrollerie

TOUS LES JOURS A 5 HEURES DU MATIN.

CORRESPONDANCE DIRECTE AVEC LES

Berlines - Postes du Commerce DE CHALON A PARIS.

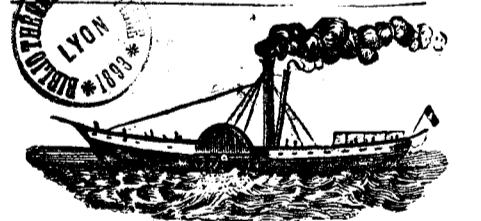
Bureaux : port des Cordeliers, 59; rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 6. (6632)

SURDITÉ--MIGRAINE.

Brochure in-8°, 4^e édition, par le docteur M. MÈNE, entièrement refondue, contenant : 1^o ses remarques et ses découvertes sur les causes qui ont empêché jusqu'à présent la médecine de ne guérir que rarement ces affections; 2^o le traitement simple avec lequel elle on peut guérir soi-même les surdités accidentelles et les migraines récentes ou invétérées, fondé sur une infinité de succès bien prouvés obtenus dans les cas jugés incurables, etc.

Prix de cet ouvrage : 2 fr. 50 c. (6490)

Quettant, place de la Préfecture.



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF, PART DE LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS, Du 22 au 30 avril, à 6 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propriété et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6634)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du quai d'Anay, sur la Saône.

A 4 HEURES DU MATIN.

VALENCE, } Premières. Secondes. } 4 f. 2 f. } AVIGNON et BEAUCAIRE. } S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine; bord du bateau. (6561)